



Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 20-nov.-2020

Date de révision : 23-déc.-2020

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **Emphasis^{MC}**

Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-318

Numéro(s) d'enregistrement 33987 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)
N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez
PROPHARMA Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologué par la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour plus de renseignements. Ce produit a été classé selon le *Règlement sur les produits dangereux* du Canada (SIMDUT 2015).

Aspect : Effacer liquide ambré

État physique : Liquide

Odeur : Phénolique et hydrocarbure

Classification(s) de danger

Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquide inflammable	Catégorie 4

Pictogramme(s) de danger



Mot(s) indicateur(s)

DANGER

Mention(s) de danger

Susceptible de provoquer le cancer
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Liquide combustible

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 Rincer la bouche
 NE PAS faire vomir
 En cas d'incendie: utiliser du CO₂, de la poudre extinctrice, de la mousse anti-alcool et de l'eau pulvérisée pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
 Garder sous clef
 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES SUBSTANCES

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	64742-94-5	<70
2-méthylnaphtalène	91-57-6	<30
Carfentrazone-éthyle (ISO) éthyle (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-4-fluoro-5-[4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl]phényl]propionate	128639-02-1	21,9
1-méthylnaphtalène	90-12-0	<20
Alcool n-butylrique	71-36-3	1 – 5
Naphtalène	91-20-3	0,1 – 1

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou % en Poids est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Conseils généraux**

Apportez l'étiquette du produit ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous appelez un centre antipoisson ou un médecin ou que vous rendez pour un traitement.

Contact avec les yeux

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à

20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Inhalation Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Effets sur le système nerveux central. Effets gastro-intestinaux. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Ce produit contient des distillats de pétrole à plus de 10%. Les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse (anti-alcool de préférence). Dioxyde de carbone (CO₂). Produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés Non déterminé

Dangers spécifiques du produit

Légèrement combustible. Peut brûler à des températures élevées.

Produits de combustion dangereux Le bromure d'hydrogène, d'autres composés de brome, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents

Explosion Data

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun renseignement disponible

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Isolez la zone dangereuse. Empêchez le personnel inutile et non protégé d'entrer.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou les eaux

l'environnement souterraines. Consulter la section 12 : Données Écologiques. Consulter la section 13 : Considérations en matière d'élimination.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyez la zone contaminée telle que les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. De grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Ouvrez et manipulez le récipient avec soin. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Protéger du gel. Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit frais, sec, et bien aéré sans drain au sol. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. N'utilisez pas de contenants d'aliments ou de boissons pour le mélange ou l'entreposage. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, ni près des semences ou des engrais.

Matériaux d'emballage Ne pas réutiliser le contenant.

Matières incompatibles Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Carfentrazone-éthyle	TWA: 1 mg/m ³ matière particulaire inhalable	-	-
Naphtalène*	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³	IDLH : 250 ppm TWA : 10 ppm TWA : 50 mg/m ³ STEL : 15 ppm STEL : 75 mg/m ³
1-méthylnaphtalène*	TWA: 0,5 ppm	-	-
2-méthylnaphtalène*	TWA: 0,5 ppm	-	-
Alcool n-butylque	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m ³	IDLH : 1400 ppm Plafond : 50 ppm Plafond : 150 mg/m ³

PROVINCES CANADIENNES				
Nom chimique	Colombie-Britannique	Alberta	TLV-TWA pour l'Ontario	Québec
Naphtalène*	TWA: 10 ppm Peau	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm Peau	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 15 ppm

		STEL: 79 mg/m ³		STEL : 79 mg/m ³
1-méthylnaphtalène*	TWA: 0,5 ppm Peau		TWA: 0,5 ppm Peau	
2-méthylnaphtalène*	TWA: 0,5 ppm Peau		TWA: 0,5 ppm Peau	-
Alcool n-butyle	TWA: 15 ppm Plafond: 30 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m ³	TWA: 20 ppm	Plafond : 50 ppm Plafond : 152 mg/m ³ Peau

* Absorbés cutanés

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Veuillez-vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utilisez des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial en cas de contact.

Protection de la peau et du corps Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection appropriés pour le risque d'exposition. Viton ou autres gants imperméables sont nécessaires. Chemise à manches longues, pantalon et chaussures de sécurité.

Protection respiratoire Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide	Odeur	Aromatique
Aspect	Liquide orange à brun	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	5,3 (1% solution)		
Point de fusion / point de congélation	PD		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	PD		
Point d'éclair	75,6°C / 168,08°F	Coupe fermée Pensky-Martens	
Taux d'évaporation	PD		
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide - Non applicable		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	PD		
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	PD		
Pression de vapeur	PD		
Densité de vapeur	PD		
Densité relative	Approx. 1,08 g/mL	(eau = 1)	
Solubilité dans l'eau	Le produit est émulsionnable dans l'eau		
Solubilité dans d'autres solvants	NA		
Coefficient de répartition	Non déterminé		
Température d'auto-inflammation	NA		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité cinématique	Non déterminé		
Viscosité dynamique	Non déterminé		
Propriétés explosives	Non déterminé		
Propriétés comburantes	Non déterminé		

Autres renseignements

Densité liquide 9,0 lb / gal

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Voir la Section 7 Manipulation et entreposage.

Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Le bromure d'hydrogène, d'autres composés de brome, le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux	Légèrement irritant.
Contact avec la peau	Légèrement irritant.
Inhalation	Toxique par inhalation.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par voie cutanée	CL ₅₀ par inhalation
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Lapin)	> 590 mg/m ³ (Rat) 4 h
2-méthylnaphtalène*	= 1630 mg/kg (Rat)	-	-
Naphtalène	= 1110 mg/kg (Rat) = 490 mg/kg (Rat)	= 1120 mg/kg (Lapin) > 20 g/kg (Lapin)	> 340 mg/m ³ (Rat) 1 h
1-méthylnaphtalène*	= 1840 mg/kg (Rat)	-	-
Alcool n-butylique	= 700 mg/kg (Rat) = 790 mg/kg (Rat)	= 3402 mg/kg (Lapin) = 3400 mg/kg (Lapin)	> 8000 ppm (Rat) 4 h
Carfentrazone-éthyle	= 5143 mg/kg (Rat)	> 4000 mg/kg (Rat)	= 5.09 mg/L (Rat) 4 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique	Il provoque une exposition à long terme à la neurotoxicité (tremblements dans le corps, diminution de l'activité motrice), une diminution du poids corporel et une augmentation du poids du foie et de la rate.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.
Sensibilisation	Non sensibilisant
Danger par aspiration	Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Le vomissement survenant après ingestion de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les poumons, ce qui risque de provoquer un œdème mortel du poumon

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
--------------	-------	------	-----	------

Naphtalène	A3	Groupe 2B	Raisonnement anticipé	X
------------	----	-----------	-----------------------	---

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérigène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérigène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Mesures numériques de la toxicité

CL₅₀ d'inhalation aiguë (Rat) : > 6,31 mg/L (4-hr)

DL₅₀ orale aiguë (Rat) : 4077 mg/Kg

DL₅₀ cutanée aiguë (Lapin) : > 4000 mg/Kg

Irritation de l'œil : Légèrement irritant

Irritation cutanée: Légèrement irritant

Sensibilisation cutanée : Non sensibilisant

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Ce pesticide est toxique pour les invertébrés estuariens et marins. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni dans les zones où l'eau de surface est présente, ni dans les zones intertidales en dessous de la ligne moyenne des hautes eaux. Le ruissellement peut être dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage ou du rinçage de l'équipement.

Nom chimique	Algues / plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Carfentrazone-éthyle	72 h CE ₅₀ : 0,012 mg/L 96 h NOEC: 1,0 µg/L	96 h CL ₅₀ : 1,6 mg/L 21 d NOEC: 0,0187 mg/L	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau) >9,8 mg/L 21 d NOEC: 0,22 mg/L
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	72 h CE ₅₀ : <i>Skeletonema costatum</i> (phytoplancton) 2,5 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i> (crapet arlequin) 1740 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) 2,34 mg/L s'écouler à travers 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> (tête-de-boule) 41 mg/L 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 19 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 45 mg/L s'écouler à travers	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 0,95 mg/L
Alcool n-butylique	72 h EC ₅₀ : <i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes) >500 mg/L 96 h EC ₅₀ : <i>Desmodesmus subspicatus</i> >500 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i> 100000 - 500000 µg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 1730 - 1910 mg/L 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 1910 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 1740 mg/L s'écouler à travers	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 1897 - 2072 mg/L 48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 1983 mg/L statique
Naphtalène	72 h CE ₅₀ : <i>Skeletonema costatum</i> (phytoplancton) 0,4 mg/L	96 h CL ₅₀ : <i>Lepomis macrochirus</i> 31,0265 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> 0,91 - 2,82 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Oncorhynchus mykiss</i> 1,6 mg/L s'écouler à travers 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 1,99 mg/L statique 96 h CL ₅₀ : <i>Pimephales promelas</i> 5,74 - 6,44 mg/L s'écouler à travers	48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 1,09 - 3,4 mg/L statique 48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 2,16 mg/L statique 48 h CE ₅₀ : <i>Daphnia magna</i> 1,96 mg/L s'écouler à travers

Persistance/Dégradabilité

Carfentrazone-éthyle : Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas facilement.

Bioaccumulation

Carfentrazone-éthyle : La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	2,9 – 6,1
Naphtalène	3,6

Autres effets nocifs

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.
Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Récipients à rincer 3 fois.
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.
Consulter les règlements provinciales et locales concernant l'élimination correcte de conteneurs.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**Remarque**

La (les) classe(s) de transport décrites ici sont de nature informationnelle seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la fiche de données de sécurité. Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, le volume du conteneur et la taille de l'emballage. Le transport des matériaux et des activités connexes sont soumis à toutes les lois, les règles et les exigences des réglementations régionales et / ou pays. S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Carfentrazone-éthyle)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui
 <119 Gal (450 Litres) : Non réglementé lors d'un transport terrestre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs autres que des vrac.
 ≥119 Gal (450 litres) : RÉGULÉE
 Reportez-vous à 49 CFR §171.4, 172.101 Annexe A et 173.132 (b) (3)

IATA

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Carfentrazone-éthyle)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

IMDG

N° ID/ONU UN3082
Nom officiel d'expédition Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Carfentrazone-éthyle)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin Oui

TMD

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Carfentrazone-éthyle)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS / LES	EINECS / ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	X	X	X		X	Présent	X	X
Carfentrazone-ethyl	X					X		
Naphtalène	X	X	X	Présent	X	Présent	X	X
1-méthylnaphtalène*	X	X	X	X	X	X	X	X
2-méthylnaphtalène*	X	X	X	X	X	X	X	X
Alcool n-butylique	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis**CERCLA**

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Substances dangereuses Quantité à déclarer	Substances extrêmement dangereuses Quantité à déclarer
Naphtalène	100 lb (45.4 kg)	
Alcool n-butylique	5000 lb (2270 kg)	

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Naphtalène	91-20-3	0,1 – 1	0,1
Alcool n-butylique	71-36-3	1 – 5	1,0

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphtalène	100 lb	X	X	X

Règlements d'état aux États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Naphtalène	Cancérogène

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool n-butylique	X	X	X
Naphtalène	X	X	X
1-méthylNaphtalène*	X	X	X
2-méthylNaphtalène*	X		

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Informations sur les réglementations relatives aux produits dangereux :

Ce produit a été classé conformément à la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (RPD), et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux :

Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et les exigences de la FDS de la *Loi* et du *Règlement sur les produits dangereux*). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 33987

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Déclaration de produit

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH, et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologués par la LPA. Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires :

Communications sur les dangers des étiquettes LPA

IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Cause une irritation modérée des yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue. □

Différence entre la FDS et l'étiquette de la Loi sur les produits antiparasitaires

	LPA	FDS
Mot de signal	Attention	Danger
Toxicité aiguë - orale	Nocif en cas d'ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Toxicité aiguë - inhalation	Nocif si inhalé	NA
Toxicité aiguë - cutanée	Nocif si absorbé par la peau	NA
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Cause une irritation modérée des yeux	Légèrement irritant.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau	Légèrement irritant.
Sensibilisation cutanée	NA	Non sensibilisant
Carcinogénéité	NA	Susceptible de causer un cancer

Aspiration	Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition.	Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Le vomissement survenant après ingestion de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les poumons, ce qui risque de provoquer un œdème mortel du poumon.
------------	---	--

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers particuliers
	1	2	0	NA
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité	Dangers physiques	Protection individuelle
	1	2	0	Voir Section 8
Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0				

Date d'émission : 23-déc.-2020
 Date de révision : 23-déc.-2020
 Note de révision: Nouveau produit

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité